

Délibération n°2019-01-07dbis**Réf. Nomenclature « Actes » : 756**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	70
Pouvoirs	13
Votants	83

L'an deux mille dix-neuf, le 7 mars à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 25 février 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla-Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :**

Christophe Arfeuillère	à	Jean-Pierre Guitard	Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc
Robert Bredèche	à	Philippe Roche	Danielle Coulaud	à	Jean Stöhr
Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade	Robert Gantheil	à	Jean Valade
Nathalie Le Gall	à	Jeannine Vivier	Bernard Maupomé	à	Serge Guillaume
Christiane Monteil	à	Pierre Chevalier	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean Robineaux	à	Laurence Boyer	Catherine Lartigaut	à	André Alanore
Christine Rougerie	à	Joël Pradel			

- Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche).

- Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat ; Jean-Pierre Bodeveix ; Jean-Marc Bodin ; Christine Da Fonseca ; Geneviève Disdero ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Cécile Martin ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Marc Ranvier ; Jean-Pierre Saugeras ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

Demande de subvention au titre de la DETR 2019 – priorité n°3 –

Réhabilitation de la Ressourcerie de Peyrelevald

Annule et remplace n°2019-01-07d

Il est proposé de réhabiliter la Ressourcerie de Peyrelevald. Ce projet consiste à mettre aux normes et sécuriser le bâtiment recevant du public.

Le montant de ce projet s'élève à 132 400,00 € HT soit 158 400,00 € TTC.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
DETR	59 580,00 €	45,00 %
CD19	15 000,00 €	11,33%
Participation du demandeur : autofinancement	57 820,00 €	43,67%
TOTAL	132 400,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet de réhabilitation de la Ressourcerie, pour un montant de 132 400,00 € HT ;
- **DEMANDE** à monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) « Construction et rénovation de locaux techniques, communaux et communautaires », au taux de 45 % soit une subvention sollicitée de 59 580,00 € ;
- **AUTORISE** le président à signer tous les documents nécessaires.

A l'unanimité	
Votants	83
Pour	83
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 7 mars 2019

Le président,

Pierre Chevalier

